

## Mission de l'OPIC

L'OPIC a pour mission d'accélérer le développement économique du Canada. Pour ce faire, l'Office entend :

•

favoriser l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle et l'exploitation des renseignements en la matière

•

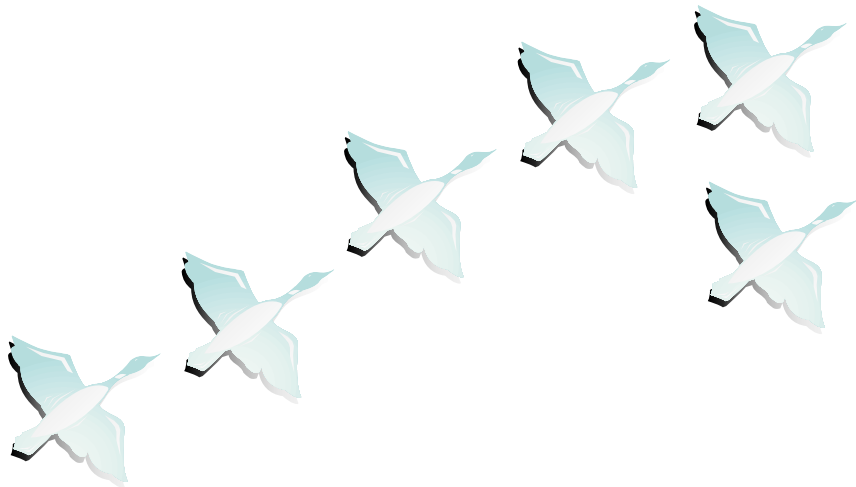
encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada

•

administrer les divers volets du régime de la propriété intellectuelle au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteurs, dessins industriels et topographies de circuits intégrés)

•

promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de propriété intellectuelle



# Promesses tenues

En tant que nouvelle commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et présidente, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1996, je suis heureuse de pouvoir dire que l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) d'Industrie Canada est une organisation qui tient ses promesses.

En janvier 1996, l'OPIC a publié et appliqué des normes de service à la clientèle qui définissent les modalités de prestation des services et les délais. Nos normes prévoient des mécanismes d'évaluation en regard desquels nous produisons des rapports réguliers. Par suite d'analyse et de consultation auprès de nos clients, nos services répondent à des besoins véritables, et non seulement à des besoins perçus. En 1995-1996, nous avons considérablement raccourci nos délais et amélioré la qualité de nos services.

Ce succès est grâce au personnel de l'OPIC, qui a pris à cœur notre nouvel engagement envers nos clients. Par conséquent, notre organisation croit à l'établissement et à la réalisation de normes de service à la clientèle et à l'obligation de les respecter.

Les nouveaux outils électroniques ont fortement appuyé nos efforts de diffusion de l'information. L'OPIC continue d'informatiser ses secteurs d'activité, et les travaux concernant les systèmes TechSource et INTREPID II progressent. Nous travaillons aussi à un système d'imagerie appliqué aux dessins industriels appelé CANDIS (Système canadien d'imagerie de design). Nos clients peuvent maintenant commander par téléphone des documents, certifiés ou non, en payant avec leur carte de crédit. Nos précieux partenariats avec des organismes des secteurs privé et public de tout le pays nous ont beaucoup aidé à diffuser notre information aux audiences visées.

La présence de l'OPIC sur la scène internationale et sa

ratification d'accords multilatéraux sur la propriété intellectuelle témoignent que nous reconnaissons l'existence d'un lien toujours plus étroit entre la propriété intellectuelle et le commerce, ainsi que le rôle primordial que la propriété intellectuelle peut jouer pour conférer au Canada un avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux. Les réunions sur la coopération économique en Asie et dans le Pacifique ont mené à l'élaboration d'un plan d'action comportant un volet important sur la propriété intellectuelle. Des objectifs ont été établis et l'application du plan relève pour l'instant du Japon. Ces efforts s'ajoutent à ceux déjà en cours pour former un groupe de travail semblable au sein de l'organisation du Libre-échange avec les Amériques.

En bref, les réalisations de l'année montrent que la base est en place et que l'OPIC est bien placée pour passer à la prochaine étape.

Nous devons maintenant chercher à créer une culture de la propriété intellectuelle au Canada. L'OPIC a un rôle important à jouer pour que la propriété intellectuelle soit reconnue, tant au pays qu'à l'étranger, et qu'elle soit prise en compte dans les efforts que le Ministère déploie pour appliquer son plan d'emploi et de croissance. À ce titre, l'OPIC doit poursuivre ses efforts pour mieux faire connaître les avantages liés à la protection de la propriété intellectuelle. De plus, l'OPIC possède une immense banque d'informations dont la valeur peut procurer des avantages stratégiques à la communauté d'affaires.

Nous devons aussi aider les entreprises à utiliser cette information et leur propriété intellectuelle pour être concurrentielles sur les marchés internationaux. Nos programmes de marketing et d'information, appuyés par le service supérieur de nos secteurs d'activité, nous permettront de promouvoir la

valeur de la propriété intellectuelle au Canada. En outre, quatre études de marchés ont été entreprises afin de cerner les besoins de nos clients et d'offrir des produits et services mieux adaptés à leurs besoins.

Toutefois, pour être fructueux, ces efforts ne doivent pas être guidés par l'OPIC, mais par ses clients. Notre défi consiste à écouter nos clients et à répondre adéquatement et diligemment à leurs besoins. Ensemble, nous pouvons confirmer et renforcer la position du Canada dans l'économie mondiale.



**Sheila Batchelor**  
Commissaire aux brevets,  
Registraire des marques de  
commerce et Présidente



La présidente de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada relève du sous-ministre et du ministre de l'Industrie par l'intermédiaire du sous-ministre adjoint du Secteur des opérations d'Industrie Canada.

Le Secteur des opérations du Ministère a pour mission de favoriser la croissance d'un secteur privé dynamique et innovateur dans toutes les régions du Canada et de maintenir un marché juste et efficace, qui inspire confiance aux Canadiens. Il regroupe, entre autres, plusieurs fonctions d'Industrie Canada ayant trait à l'adoption et à l'application de normes visant à maintenir un tel marché. Autrement dit, il applique une large gamme de lois ayant trait à des services relatifs au marché et, en particulier, à la propriété intellectuelle, à la faillite, à l'enregistrement des sociétés, et à la métrologie légale.

Le Secteur des opérations contribue directement à la réalisation de l'objectif global du Ministère, qui consiste à aider les entreprises et l'économie canadiennes à devenir plus compétitives dans une économie mondiale axée sur la connaissance qui évolue rapidement.

L'OPIC est chargé d'appliquer les lois sur la propriété intellectuelle du Canada et de diffuser l'information sur la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation et le développement économique dans notre pays. L'Office est un organisme de service spécial (OSS) financé par un fonds renouvelable alimenté exclusivement par les droits versés par les utilisateurs de services relatifs à la propriété intellectuelle au Canada. En tant qu'OSS, l'organisation bénéficie d'une certaine flexibilité sur le plan de la gestion et de l'administration pour pouvoir atteindre des niveaux convenus de rendement en matière de la qualité et de la prestation des services relatifs à la propriété intellectuelle.



Le premier plan d'activité triennal de l'OPIC, publié en 1993, énonce ses trois objectifs clés, soit :

- améliorer l'efficacité en ce qui concerne les secteurs d'activité et les activités de diffusion de l'information;
- profiter de l'harmonisation de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale pour élargir la base d'information et les services disponibles;
- atteindre le seuil de rentabilité pendant la période s'étendant de 1994-1995 à 1998-1999, à l'échelle de l'organisme et de chaque secteurs d'activité.

Cette année, la réalisation de ces objectifs est assurée : les opérations sont en voie de rationalisation et une nouvelle technologie rend la diffusion de l'information plus rapide et plus accessible qu'auparavant; l'organisation devrait atteindre le seuil de rentabilité pour une première période quinquennale; et elle participe à plusieurs tribunes internationales pour faire en sorte que les Canadiens utilisent tous les régimes de la propriété intellectuelle.

En tant qu'élément d'Industrie Canada, l'OPIC contribue, grâce au régime de la propriété intellectuelle, au développement d'une économie canadienne axée sur la connaissance et innovatrice et, en fin de compte, à la création d'emplois et à la croissance économique du Canada.

# La propriété intellectuelle et l'économie novatrice

L'information peut représenter l'actif le plus précieux d'une entreprise. Ce sont les nouvelles idées, et non un entrepôt plein à craquer ou une propriété bien située, qui font le succès d'une entreprise.

En fait, la valeur de la propriété intellectuelle — sous forme de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur, de dessins industriels ou de topographies de circuits intégrés — des entreprises modernes dont les produits et les services sillonnent la planète augmente en flèche. Ainsi, le président de Coca Cola a un jour déclaré que même si la totalité de l'actif de la compagnie était perdue, des immeubles à la flotte et à l'équipement, il ne lui serait pas difficile de reprendre sa position sur le marché, tant que la compagnie conserve la marque de commerce «COCA COLA».<sup>1</sup>

La protection de la propriété intellectuelle confère aux entreprises, et à l'économie nationale qu'elles soutiennent, l'avantage dont elles ont besoin pour performer dans l'économie mondiale actuelle. Les droits de propriété intellectuelle, accordés par le gouvernement, donnent à leur propriétaire le droit exclusif d'exploiter ses créations ou d'en accorder des licences d'exploitation, sans craindre que ses concurrents ne les commercialisent aussi. Le propriétaire peut ainsi créer des marchés, y accéder, les conquérir et les conserver.

Au Canada, l'information divulguée en vue d'obtenir des droits de propriété intellectuelle est rendue publique. Les données recueillies à partir des demandes de brevet peuvent être examinées par des particuliers et des gens d'affaires en quête d'un avantage stratégique ou d'une solution technologique.

Ces modalités représentent un outil précieux pour les créateurs, les producteurs et les personnes qui en comprennent les possibilités : elles favorisent la

diffusion des idées et de l'information; elles offrent une bonne protection des investissements et un moyen éventuel d'obtenir du financement; et elles ouvrent la porte à la croissance et aux nouveaux débouchés. L'OPIC prépare une stratégie moderne de gestion de l'information à valeur ajoutée, pour donner aux Canadiens de l'information sur la technologie de pointe et le commerce, qu'ils peuvent ensuite exploiter au profit de l'économie canadienne.



<sup>1</sup> De Chalain, Jean-Pierre; «*Valuation of Intellectual Property*», *Bulletin du South African Institute of Intellectual Property Law*, No. 53, Décembre 1995

# Nous tenons nos promesses



## Les secteurs d'activité de l'OPIC

Les banques de données de l'OPIC contiennent plus que des données sur les brevets. Des droits de propriété intellectuelle sont accordés dans cinq domaines :

Des brevets sont délivrés pour les nouvelles technologies (procédé, machine, fabrication, composition des matériaux, etc.) ainsi que pour les améliorations nouvelles et utiles à ces technologies. Une invention brevetable doit aussi être non évidente.

Les marques de commerce sont des mots, des symboles, des dessins ou une combinaison de ces éléments qui servent à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme des autres produits sur le marché. Les marques de commerce représentent aussi bien la réputation d'un producteur que ses produits et services.

Les droits d'auteur protègent les œuvres littéraires, artistiques, théâtrales ou musicales et les programmes informatiques.

Les dessins industriels sont des formes, des motifs ou des décorations appliqués à des objets produits en série.

Les topographies de circuits intégrés sont des configurations tridimensionnelles de circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.

## L'information stratégique

Depuis 100 ans, l'OPIC recueille des données détaillées sur des millions d'inventions, de procédés et de concepts, dans tous les domaines de la technologie de partout au monde.

En fait, beaucoup de données sur les techniques de pointe ne s'obtiennent que par l'OPIC, de manière plus détaillée que dans les revues professionnelles. Ces données renseignent sur les développements sectoriels, les activités des concurrents ou les activités stratégiques. Les entreprises peuvent les utiliser pour profiter des progrès technologiques les plus récents. Elles permettent aux créateurs de résoudre des problèmes techniques ou de bénéficier de l'expérience d'autres créateurs.

Au Canada, près de 90 p. 100 des demandes de brevet sont soumises à l'OPIC par des compagnies étrangères. Les entrepreneurs canadiens qui consultent ces demandes peuvent se préparer à établir des partenariats et des alliances stratégiques avec d'autres entreprises ou adapter efficacement leur produit au marché visé.

En étudiant des brevets, une entreprise peut épargner des millions de dollars consacrés à mettre au point un procédé qui appartient déjà à quelqu'un d'autre ou au domaine public. Elle peut aussi connaître la date d'expiration des brevets et celle à laquelle les inventions entrent dans le domaine public, ainsi que le moment où la protection par brevet cesse de s'appliquer.

L'information est reconnue comme un produit et s'assortit de plans visant la diffusion efficace des données technologiques, afin de stimuler la création d'entreprises et d'emplois au Canada. Dans ce but, des données sur les brevets ont été chargées dans Insight, un outil d'information électronique

exploité par Industrie Canada et qui aide l'industrie canadienne à prendre des décisions commerciales stratégiques. Des données sur les brevets ont aussi été intégrées dans l'outil informatique multimédia, Solutions environnementales canadiennes, une initiative d'Industrie Canada destiné à tirer parti des succès canadiens dans le secteur de l'environnement, pour assurer au pays une présence remarquée à l'échelle mondiale. En vertu du Programme des services aux dépositaires, les données sur les demandes de brevet soumises depuis 1989 sont fournies aux bibliothèques pour que le public y ait accès.

## Besoins stratégiques des clients

En 1995-1996, l'OPIC a voulu mieux comprendre les besoins et les opinions de ses clients, afin d'offrir des services et des produits commercialisables et en demande dans le domaine de la propriété intellectuelle. Quatre études de marché ont porté sur :

- le marché des produits et services d'information stratégique sur la propriété intellectuelle;
- la possibilité d'établir des alliances avec certains ministères et agences qui desservent les petites et moyennes entreprises;
- la détermination de l'intérêt du secteur financier pour les produits de la propriété intellectuelle, surtout pour aider ce secteur à traiter avec les clients et avec le secteur de la recherche et du développement; et
- les perceptions et les attentes des intermédiaires et « alliés » qui font affaires avec les petites et moyennes entreprises concernant la propriété intellectuelle.

La recherche a révélé que beaucoup d'entreprises ne croient pas que la protection de la propriété intellectuelle au Canada les aidera à être concurrentielles

à l'étranger. Toutefois, elles sont intéressées à obtenir de l'information stratégique de l'OPIC, surtout si cette information est accompagnée des conseils experts des examinateurs. En 1996-1997, l'OPIC commencera à élaborer des produits et des services pour répondre aux besoins des clients.

Nos études ont aussi démontré que les établissements financiers commencent à reconnaître qu'ils pourraient tenir compte de la valeur de la propriété intellectuelle des entreprises dans l'évaluation des demandes de prêts, surtout celles des industries basées sur la connaissance. Les établissements financiers ont manifesté de l'intérêt pour un outil d'évaluation de la propriété intellectuelle aux points de vue technologique et commerciale.

Enfin, les études contiennent des recommandations sur la mise à profit des partenariats de l'OPIC avec des intermédiaires et des courtiers qui fournissent directement aux utilisateurs ultimes des données de l'OPIC sur la propriété intellectuelle. Ces relations aideraient à sensibiliser les petites et moyennes entreprises à la valeur de la propriété intellectuelle.

Les résultats de ces études influencent l'élaboration des programmes et des services de l'OPIC. Ils stimulent les efforts de notre réseau d'intermédiaires et de nos comités mixtes de liaison qui travaillent à l'échange d'information et au sondage de l'opinion de nos clients à propos de leurs besoins et des programmes de l'OPIC.

Le Conseil consultatif de gestion, qui a tenu sa première réunion en mai 1995, a apporté une nouvelle perspective. Des représentants du secteur privé et des universités des quatre coins du pays donnent des conseils sur les pratiques novatrices en matière de gestion des organismes et en surveillent l'application.



### Un message à faire passer

Au cours de la dernière année, l'OPIC a mis en oeuvre quelques programmes pour que l'information stratégique atteigne les personnes susceptibles de s'en servir.

Nous mettons sur pied un système qui permettra aux clients d'effectuer des recherches sur les brevets et les marques de commerce sans aller aux salles de recherche publique à Hull. L'information sera accessible à partir de postes de travail installés à Vancouver, à Toronto, à Montréal et à Halifax.

Les cinq bureaux régionaux d'Industrie Canada et les Centres de services aux entreprises du Canada de chaque province offrent maintenant au public des renseignements généraux sur l'OPIC.

L'Internet constitue un autre précieux outil de communication qui contient des données précises et à jour et qui encourage les clients à faire connaître leur opinion. En 1995-1996, l'OPIC a établi un site World Wide Web, à l'adresse <http://cipo.gc.ca>

Le site contient des données utiles sur les secteurs d'activité et les services de l'OPIC ainsi que sur les modifications aux lois. Ses cinq guides sur la propriété intellectuelle peuvent être consultés ou téléchargés, tout comme certains éléments interactifs qui expliquent sur un ton divertissant ce qu'est la propriété intellectuelle. L'an prochain, on mettra la dernière main à une stratégie pour la croissance future du site Web de l'OPIC. Le site possède un lien avec Strategis, le site Web d'Industrie Canada, et avec d'autres bureaux de la propriété intellectuelle dans le monde. À l'automne de 1996, l'OPIC mettra à l'essai une base de données sur les brevets à consulter sur Strategis.

L'OPIC veut intensifier ses contacts avec les clients et la rétroaction de ces derniers, par

l'intermédiaire de sa nouvelle ligne téléphonique d'information 1-900. Les numéros sont, pour l'information en anglais, 1-900-565-CIPO et, en français, 1-900-565-OPIC. Ce service a été étendu à tout le pays à la fin de l'exercice financier.

### Le service à la clientèle

En 1995, l'OPIC a lancé un vaste programme afin d'axer sur ses clients toutes les activités de planification commerciale et opérationnelle.

Nous avons d'abord cherché à déterminer si nous répondions aux critères d'« excellence des organismes », par une application partielle des critères Malcolm Baldrige. Cet examen des forces et des faiblesses de l'OPIC a permis de déterminer si nous pouvions atteindre nos objectifs de prestation des services et des programmes. Il portait aussi sur notre capacité de fonctionner comme un tout plutôt que comme un ensemble de secteurs d'activité distincts.



L'évaluation a démontré que le statut d'OSS a rendu les gestionnaires plus responsables des résultats. Elle a toutefois révélé qu'en général, ces gestionnaires gèrent mieux les activités quotidiennes à l'échelon des secteurs d'activité qu'à l'échelon ministériel. En raison des résultats de cette évaluation, l'OPIC a décidé de mettre en place des normes de service à la clientèle, qui deviennent une priorité pour tous les gestionnaires.

En 1995-1996, les dirigeants de l'OPIC et plus de 100 membres du personnel d'encadrement ont suivi le cours « La gestion par excellence », qui donne aux participants les outils de planification nécessaires pour améliorer constamment la prestation des services. Au cours de la prochaine année financière, le programme sera offert à un plus grand nombre de catégories d'employés, au-delà des postes de supervision. Lors de leur assemblée annuelle, tous les employés ont aussi eu l'occasion de participer à une conférence sur le service à la clientèle. Des agents d'information, qui traitent directement avec le public chaque jour, ont reçu deux autres journées de formation.

Des affiches installées à chaque étage de nos bureaux à Hull énoncent les normes de l'OPIC. Les directions vont encore plus loin pour ce qui est du service à la clientèle. En effet, elles sont en train d'élaborer leurs propres normes en vue de mesurer leur performance en fonction de

critères précis. En 1995-1996, l'OPIC a établi une norme minimale selon laquelle 95 p. 100 des brevets doivent recevoir une classification précise facilitant l'extraction de la documentation. En outre, le traitement des dossiers d'antériorité par les examinateurs a été surveillé et mesuré, et jugé à 99 p. 100 conforme aux normes minimales. Les rapports sur le rendement relatif aux délais sont publiés dans le *Bulletin de l'Institut canadien des brevets et marques*.

### Notre engagement en matière de service

#### Par téléphone

- Nous répondrons aux demandes de renseignements généraux au numéro suivant : (819) 997-1936.
- Nous répondrons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous vous indiquerons la personne qui saura vous renseigner, dans la langue officielle de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, les messages d'accueil de nos boîtes vocales. Nous donnerons un numéro où vous pourrez téléphoner pour obtenir un service immédiat.
- Nous prendrons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous seront laissés et nous vous rappellerons avant la fin du jour ouvrable suivant.

#### En personne

- Nous nous occuperons de vous dans les trois minutes suivant votre arrivée, et ce, dans la langue officielle de votre choix, durant les heures normales de bureau.
- Nous vous dirigerons ou accompagnerons, au besoin, dans les cinq minutes suivantes, vers la personne qui saura répondre à votre demande de renseignement.
- Nous vous ferons voir un spécialiste dans les vingt minutes suivant votre arrivée.





### **Correspondance générale**

- Nous correspondrons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous répondrons à votre correspondance dans les quatre semaines suivant sa réception, ou si le délai est plus long, nous vous en aviserons.

### **Suggestions, commentaires et plaintes**

Si vous avez des commentaires, veuillez les faire parvenir au directeur exécutif, M. Jean Gariépy, par téléphone au (819) 953-2990, par télécopieur au (613) 997-1890, ou par courrier électronique à [gariépy.jean@ic.gc.ca](mailto:gariépy.jean@ic.gc.ca).

Ces résultats serviront de point de repère pour l'évaluation du rendement de la Direction des brevets.

La Direction des marques de commerce publie des normes de service à la clientèle et rend compte du respect de ces normes dans la publication trimestrielle *Journal des marques de commerce*. Jusqu'à maintenant, la Direction a réduit de moitié le délai d'accusé de réception des demandes. Le délai entre le dépôt des demandes et le début de leur traitement a été réduit de sept à cinq mois et l'objectif est de quatre mois.

La Commission des oppositions des marques de commerce a aussi réduit ses délais. L'arriéré de correspondance a chuté de deux ou même trois mois à un. Là où il fallait trois ans pour fermer un dossier, la Commission règle les cas simples en un an.



Toujours pour améliorer le service, la Commission des oppositions des marques de commerce étudie les modalités du règlement extrajudiciaire de conflits. Seulement 15 p. 100 des conflits soumis à la Commission franchissent tout le processus d'opposition. La médiation et le règlement extrajudiciaire de conflits pourraient améliorer les délais pour les 85 p. 100 de dossiers restants. La Commission sonde actuellement l'intérêt des clients pour le règlement extrajudiciaire de conflits.

On peut relever des exemples d'amélioration du service dans tous les secteurs de l'OPIC. En fait, les clients qui déposent une demande de droit d'auteur reçoivent maintenant leur certificat d'enregistrement dans les cinq semaines suivant le dépôt de la demande; il y a un an, ce délai était de six à huit semaines.

### **Un service amélioré dans les salles de recherche**

La technologie apporte de grandes et de petites améliorations. Les salles de recherche des marques de commerce et des brevets comportent des exemples des deux cas.

Les cartes magnétiques peuvent maintenant remplacer les pièces de monnaie dans les photocopieurs et les imprimantes. Divers postes de travail de l'OPIC acceptent maintenant les

- les enregistrements électroniques sont plus accessibles aux clients; ainsi, les données de l'OPIC et la valeur stratégique de ces dernières sont plus susceptibles d'être exploitées.

### **Informatisation des brevets**

En 1995-1996, l'OPIC a achevé la conversion de 1,3 million de dossiers de brevets, dont certains remontaient à 1920. Toutes les nouvelles demandes de brevet sont converties en fonction de TechSource. En 1995, l'OPIC a installé la version 4.0 et améliorera le programme en 1996 pour que les examinateurs aient accès à des données à jour pour chaque dossier. Puisque tous les documents sont lus par un système d'imagerie, les examinateurs pourront consulter toutes les parties des demandes de brevet depuis leur poste de travail. Désormais, les demandes de brevet seront traitées sous forme électronique jusqu'à ce que le brevet soit accordé ou refusé.

TechSource comprend INQUIRE/Text, un programme qui permet la recherche de dossiers de brevet.

### **Informatisation des marques de commerce**

Depuis plus de 10 ans, l'OPIC exploite INTREPID (pour Integrated Trade-mark Electronic Processing of Information and Designs) pour gérer ses données sur les marques de commerce. Ce système met les données à portée de la main du personnel de l'OPIC, ce qui raccourcit le délai d'enregistrement des marques de commerce.

INTREPID II, un système restructuré qui intègre quelques systèmes informatiques, permet au personnel des marques de commerce d'accéder directement aux données depuis leur poste de travail et il est doté d'une fonction d'imagerie. Sa mise en service devrait avoir lieu au début de l'exercice financier 1996-1997.

paiements de produits et de services par carte de crédit. Tous les droits peuvent être acquittés par carte de crédit.

### **La technologie**

L'OPIC profite des progrès technologiques pour atteindre ses objectifs :

- l'informatisation améliore la qualité du travail de l'OPIC, car les documents sont plus faciles à tenir à jour et les examinateurs peuvent accomplir plus de tâches depuis leur bureau; et

## Informatisation des dessins industriels

Tout comme les brevets, les dessins industriels sont difficiles à informatiser car ils comprennent des illustrations. En 1995-1996, l'OPIC a intensifié son examen de la convivialité du système de classement des dessins industriels. On raffine actuellement le système, catégorie par catégorie, et certaines catégories sont réorganisées ou créées.

En décembre 1995, l'OPIC a lancé un projet pilote visant la conversion de 75 000 dessins industriels enregistrés. Pour permettre une recherche informatisée efficace de ces dessins, l'OPIC a besoin d'un système qui peut afficher 16 images à la fois. En outre, les utilisateurs doivent pouvoir faire défiler des croquis à l'écran, agrandir des parties de dessins et comparer des dessins enregistrés au dessin proposé, affiché à l'écran. La mise à l'essai du nouveau progiciel a commencé en février 1996.

## La technologie comme outil d'apprentissage

L'OPIC est en train de mettre au point, à l'intention des utilisateurs de Windows, un programme informatique interactif et autodidactique à caractère promotionnel, disponible sur disquette, qui permet d'explorer de nombreux aspects de la propriété intellectuelle; il a pour nom Intellectus : comment marquer des points grâce à la propriété intellectuelle. Le progiciel comprend un guide interactif qui permet de se renseigner sur différents produits de l'OPIC, par exemple, les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. En outre, au moyen d'histoires et de jeux, il montre l'importance et l'utilité de la propriété intellectuelle.

## Derrière la scène

### Les gens de l'OPIC

Lorsque l'OPIC est devenu un OSS, il est aussi devenu responsable de ses propres ressources humaines. Pour mieux répondre aux besoins des clients, nous avons embauché 18 examinateurs de brevets, dans les domaines du génie électrique et électronique et de la biotechnologie.

Les employés de l'OPIC représentent l'actif le plus précieux de l'Office. La formation et les compétences de nos employés sont diversifiées, ce qui nous confère une main-d'oeuvre professionnelle et multi-

reçoivent les outils leur permettant de prendre des décisions importantes et de réagir à des situations complexes.

Compétences en gestion, service à la clientèle et formation en informatique ont été les trois principaux domaines de formation et de perfectionnement des employés de l'OPIC. Dans le cadre de la Campagne en faveur de l'excellence, un certain nombre de gestionnaires ont assisté aux deux ateliers suivants : La gestion par excellence et Outils de planification de la gestion. À la suite du lancement des Normes de service à la clientèle de l'OPIC, un atelier sur le service à la clientèle (Téléforce) a été donné à tous les employés de l'OPIC. L'atelier a



disciplinaire. Une large proportion du personnel de l'OPIC possède une formation avancée, c'est-à-dire un grade universitaire ou davantage. Tous les examinateurs de brevets détiennent une certification professionnelle, soit un baccalauréat en génie, ou une maîtrise ou un baccalauréat spécialisé en sciences pures ou appliquées. Treize examinateurs sont titulaires d'un doctorat dans leur domaine de spécialité.

En 1995-1996, près de 497 employés ont reçu de la formation; le service à la clientèle était la priorité. Les employés se perfectionnent constamment pour répondre aux nouveaux besoins d'un milieu de travail dynamique. À mesure que des responsabilités sont déléguées aux employés de première ligne, ces derniers

porté sur l'évolution de la culture au gouvernement, la définition de normes de service à la clientèle cohérentes et les règles à observer au téléphone. En outre, tous les employés de la Direction de l'information ont participé à un atelier de deux jours sur le service à la clientèle. Un cours intitulé « Rencontrer les médias », adapté aux besoins particuliers de l'OPIC, a été donné à tous les employés susceptibles de rencontrer les médias. La formation en informatique continue d'avoir des répercussions sur tous les employés de l'OPIC, et un certain nombre d'ateliers de formation ont été donnés en vue de permettre aux employés de s'acquitter de leurs fonctions d'une façon plus efficiente. Les autres cours étaient des cours de







perfectionnement personnel et répondaient à des besoins individuels.

L'OPIC continue d'élaborer des outils pour s'assurer que son personnel peut répondre aux nouveaux besoins, y compris aux exigences relatives au service à la clientèle. On compile actuellement un répertoire des compétences requises pour offrir les services, à partir des réponses à un questionnaire distribué aux employés. Le répertoire indique où trouver, à l'OPIC, les employés possédant les compétences recherchées ou s'il faut recruter à l'extérieur de l'organisme.



#### **Planification stratégique**

Au cours de 1995-1996, le personnel de l'OPIC a également préparé le nouveau plan d'affaires de l'organisation, qui guidera celle-ci au cours des exercices 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999. Ce deuxième plan pluriannuel est fondé sur la situation de l'organisation, laquelle a été définie en fonction des résultats de l'évaluation Malcolm Balrige; il a également pour objet de corriger certaines lacunes au chapitre de l'efficacité et du service. Le plan met l'accent sur deux objectifs stratégiques, objectifs que l'OPIC prévoit atteindre (voir à la page 8).

#### **Réglementation**

En 1995, les nouvelles *Règles sur les brevets* ont été élaborées suite

à la modification de la *Loi sur les brevets*. Chaque règle a été examinée et rédigée lors de consultations formelles avec le personnel et des spécialistes de brevets. Les nouvelles règles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1996.

Des modifications importantes au *Règlement sur les marques de commerce* entreront en vigueur le 16 avril 1996.

#### **Le Canada et le monde**

Toujours axés sur des activités telles que l'innovation et le commerce et les investissements,

brevets. Quant aux droits d'auteur, une Conférence diplomatique sur certaines questions liées aux droits d'auteur et droits voisins est prévue pour décembre 1996.

Le Canada a intensifié sa participation à la Convention de Paris en reconnaissant les dispositions de fond de la dernière version de la Convention, soit la *Loi de Stockholm* de 1967. Cette convention renforce la protection de la propriété industrielle dans les états membres, surtout dans les domaines des brevets, des marques de commerce et des dessins industriels.

Le gouvernement fédéral participe aussi à deux programmes régionaux d'échanges commerciaux, c'est-à-dire les pourparlers sur la zone de libre-échange avec les Amériques et le groupe sur la coopération économique en Asie et dans le Pacifique; ces deux programmes comportent un volet sur la propriété intellectuelle.

Les accords internationaux sur le commerce, plus particulièrement l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), nous ont incités à harmoniser la loi canadienne avec les normes internationales. La loi qui engage le Canada à s'acquitter de ses obligations en vertu des accords ADPIC est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Ainsi, dans le domaine des marques de commerce, le Canada a adopté un ensemble intégré de mécanismes pour la protection des indications géographiques dans les marques de vins et de spiritueux.

Des normes améliorées sur le commerce et l'harmonisation des lois sur la propriété intellectuelle font en sorte que les mêmes règles s'appliquent à tous les pays. Il est donc plus facile et plus rentable pour les entreprises canadiennes d'exporter et d'être concurrentielles sur les marchés internationaux.

les efforts en matière de propriété intellectuelle à l'échelle internationale continuent de viser une plus grande harmonisation et la ratification de traités. Ces accords aident les Canadiens à exporter leurs produits et services, dans un cadre de réglementation internationale de la propriété intellectuelle connu des Canadiens.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) gère quelques programmes permanents afin d'intensifier l'harmonisation des lois sur la propriété intellectuelle parmi les états membres. Les comités d'experts de l'OMPI ont tenu des discussions préliminaires sur la protection des marques bien connues, et ont poursuivi les pourparlers sur l'harmonisation des procédures relatives aux

# Un regard sur l'avenir

Au moment où l'OPIC entreprend la prochaine étape de son existence en tant qu'OSS, le deuxième plan d'affaires comporte de nouveaux objectifs stratégiques stimulants :

- promouvoir une culture de la propriété intellectuelle au Canada; et
- améliorer constamment la fourniture des produits et des services qui répondent aux besoins des Canadiens.

Ces engagements se réaliseront dans le cadre de plans précis :

Pour promouvoir une culture de la propriété intellectuelle au Canada, l'OPIC

- développera la capacité des employés à appuyer et à promouvoir cette culture;
- établira de nouveaux partenariats et renforcera les partenariats actuels; et
- adoptera les meilleures pratiques d'autres pays en ce qui a trait à la culture de la propriété intellectuelle.



Pour améliorer constamment la fourniture des produits et des services qui répondent aux besoins des Canadiens, l'OPIC

- établira le profil des principaux clients actuels et éventuels;
- améliorera les principaux processus qui influent sur la prestation des produits et des services;
- définira son rôle par rapport à celui du secteur privé en ce qui concerne la prestation des produits et des services;
- acquerra, améliorera et perfectionnera les capacités des ressources humaines nécessaires pour assurer la prestation des produits et des services de façon plus efficace et efficiente; et
- intégrera l'informatique afin d'améliorer la diffusion de l'information, l'harmonisation des régimes internationaux de la propriété intellectuelle et la gestion opérationnelle.

L'OPIC a aussi énoncé des objectifs pour certains de ses principaux secteurs d'activité :

**Brevets** : l'OPIC restructurera ses activités afin de bénéficier de l'automatisation, comme c'est le cas avec TechSource.

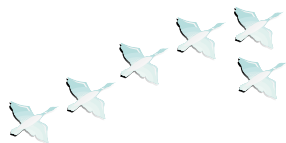
**Marques de commerce** : en consultation avec le secteur privé, l'OPIC entreprendra la réingénierie des procédures d'opposition afin de mieux les adapter aux besoins des clients.

**Droits d'auteur** : l'OPIC évaluera l'efficacité du système d'enregistrement des droits d'auteur en tenant compte de la nouvelle technologie.

**Dessins industriels** : l'OPIC examinera les lois sur les dessins industriels et continuera aussi d'automatiser le système d'enregistrement.

**Information** : l'OPIC offrira l'accès à la technologie stratégique et aux produits et services fondés sur la connaissance, partout au Canada.

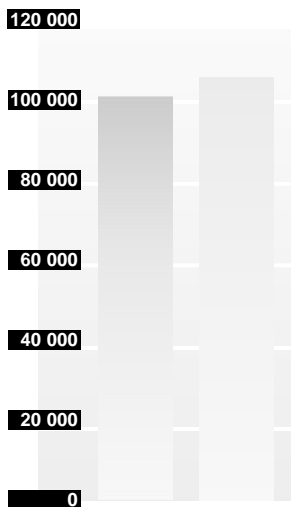




## Survol

	1995-1996	1994-1995
<b>Demandes déposées</b>		
Brevets	26 629	27 883
Nationaux	14 616	16 783
Traité de coopération en matière de brevets	12 013	11 100
Marques de commerce	29 528	28 567
Dessins industriels	2 859	2 661
Droits d'auteur	9 251	9 735
Topographies de circuits intégrés	5	6
<b>Cessions inscrites</b>		
Brevets	39 192	37 701
Marques de commerce	26 797	23 582
Dessins industriels	751	566
Droits d'auteur	1 525	1 064
<b>Demandes de renseignements traitées</b>		
Brevets	39 324	48 093
Marques de commerce	23 368	22 265
Dessins industriels	7 111	7 318
Droits d'auteur	32 285	29 704
Topographies de circuits intégrés	596	54
<b>Recherches de renseignements techniques traitées</b>		
Brevets	840	1 069
<b>Délivrances/enregistrements</b>		
Brevets	8 242	11 074
Marques de commerce	14 817	15 961
Dessins industriels	2 109	1 959
Droits d'auteur	9 237	10 070
Topographies de circuits intégrés	6	4
<b>Renouvellements</b>		
Coûts de maintien des brevets traités	146 373	121 120
Marques de commerce	7 804	5 665
Dessins industriels	1 191	1 157

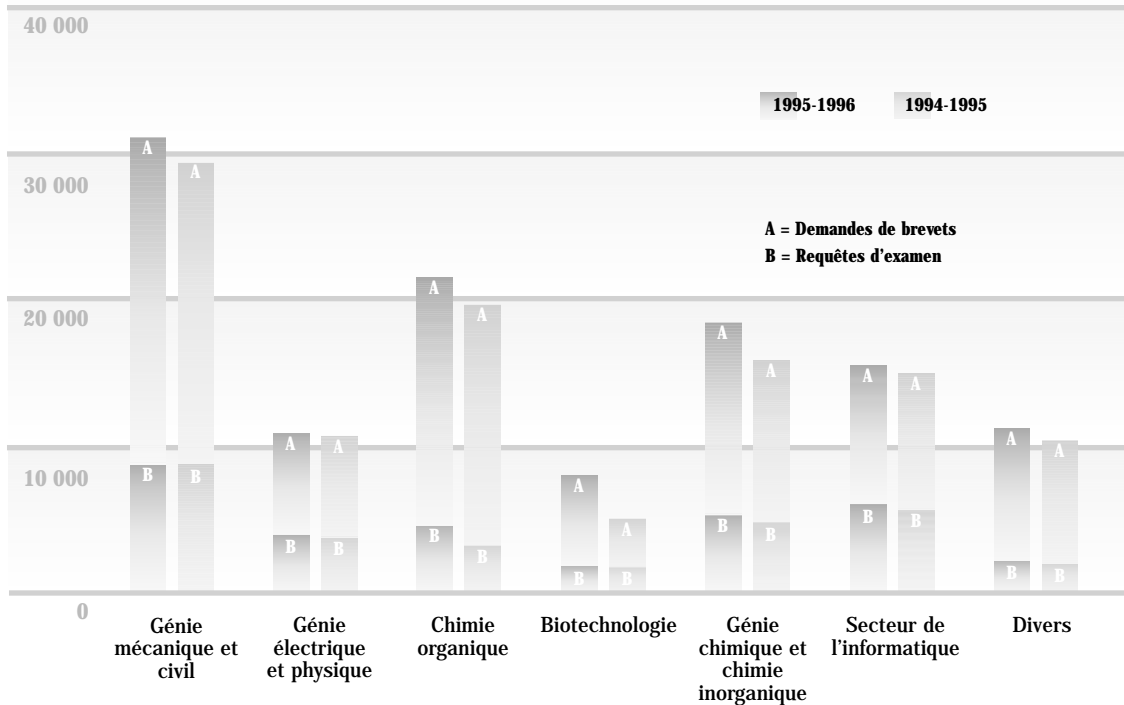
### Nombre total de demandes de renseignements traitées



1995-1996 1994-1995

## Brevets

Nombre de dossiers et charge de travail, selon la discipline, pour les demandes soumises entre le 1<sup>er</sup> octobre 1989 et le 31 mars 1996.



1995-1996

1994-1995

### Abandons

	1995-1996	1994-1995
Réguliers	1 495	2 683
Non-paiement des droits de maintien	29 560	31 500
Demandes abandonnées (nouvelle loi)	10 149	10 807
Demandes en voie de déchéance (ancienne loi)	5 972	7 596
Demandes périmées (nouvelle loi)	7 465	7 466
Brevets en déchéance (ancienne loi)	5 974	5 631

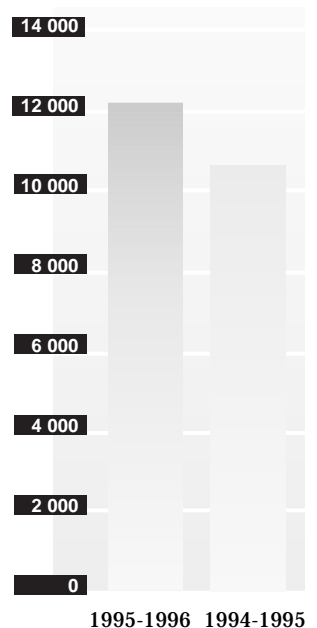
## Marques de commerce

1995-1996

1994-1995

	1995-1996	1994-1995
Enregistrements radiés	7 528	5 847
Modifications inscrites au registre	45 718	40 009

## Nombre total de requêtes d'examen reçues



NOTA : Des statistiques additionnelles sur les produits et services sont disponibles auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), magasin, 3<sup>e</sup> étage, Place du Portage I, 50, rue Victoria, Hull (Québec) K1A 0C9, téléphone (819) 953-5054, télécopieur (819) 953-8998.



## Rapport de gestion

Les états financiers ci-joints ont été préparés par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) conformément aux politiques du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux normes et aux exigences en matière de rapport du Receveur général du Canada. Ces états financiers sont conformes aux renseignements présentés ailleurs dans les comptes publics du Canada, ainsi que dans les états ministériels. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont énumérées à la note 2. Certains renseignements sont basés sur les figures et les opinions auxquelles en sont venus les cadres de la direction, au meilleur de leurs connaissances, et ils accordent la considération voulue à la matérialité. À la demande de l'OPIC, les présents états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leur rôle consistant à exprimer une opinion à savoir si ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1996, ainsi que les résultats des opérations et les changements de sa position financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

L'Office de la propriété intellectuelle exerce des contrôles internes conçus pour déterminer les responsabilités respectives, fournir l'assurance que les biens sont protégés et que l'on tient des registres financiers fiables. Des programmes de vérification interne viennent s'ajouter aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne. L'OPIC assume la responsabilité fonctionnelle se rattachant à l'intégrité et l'impartialité de ces états financiers. Par conséquent, l'OPIC élabore et distribue les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière et émet les lignes directrices spécifiques pour le maintien des standards en matière de comptabilité et de gestion financière. La vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

Le statut d'organisme de service spécial et le fonds renouvelable permet à l'OPIC d'améliorer le service aux clients en menant à bien les opérations sur une base à long terme. L'OPIC s'est engagé à atteindre le seuil de rentabilité sur des périodes de cinq ans, incluant les provisions pour investissements futurs. En 1995-1996, soit la deuxième année de la première période de cinq ans, l'OPIC a réalisé un profit de 11,4 millions de \$. Ce surplus est requis pour continuer les opérations d'automatisation. En 1996-1997, l'OPIC va financer 7,4 millions de \$ pour le projet d'automatisation des brevets — TechSource et 2 millions de \$ pour l'automatisation des marques de commerce. Ces projets d'automatisation résulteront à faciliter l'accès à l'information de la propriété intellectuelle à travers tout le Canada.



Anthony McDonough  
Commissaire aux brevets  
et Registraire des marques de commerce par intérim



Brenda Snarr  
Directeur, Finances et Administration

le 7 août 1996

## **Rapport des vérificateurs au sous-ministre d'Industrie Canada**

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'OPIC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'OPIC au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

*KPMG Peat Marwick Thorne*

KPMG Peat Marwick Thorne  
Comptables agréés  
Ottawa, Canada

le 17 mai 1996



Office de la propriété intellectuelle du Canada

**Fonds renouvelable**

**Bilan**

au 31 mars 1996

(en milliers de \$)

<b>Actif</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
À court terme		
Encaisse	2 \$	2 \$
Débiteurs - Gouvernement du Canada	2 040	1 420
Débiteurs - Tiers	740	1 328
Recettes non facturées	4 748	5 735
Charges payées d'avance	<u>21</u>	<u>-</u>
	7 551	8 485
Immobilisations (note 4)	85 545	69 294
Recettes non facturées	<u>1 271</u>	<u>237</u>
	<u>94 367</u> \$	<u>78 016</u> \$
<b>Passif</b>		
À court terme		
Comptes de dépôts	202 \$	86 \$
Créditeurs - Gouvernement du Canada	1 568	9 141
Créditeurs - Tiers	5 382	3 687
Recettes différées	<u>11 748</u>	<u>11 898</u>
	<u>18 900</u>	<u>24 812</u>
Indemnités courues de cessation d'emploi	713	238
Recettes différées	<u>8 180</u>	<u>7 394</u>
	<u>8 893</u>	<u>7 632</u>
<b>Avoir du Canada</b> (note 3)	<u>66 574</u>	<u>45 572</u>
	<u>94 367</u> \$	<u>78 016</u> \$
Éventualités (note 9)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office de la propriété intellectuelle du Canada

**Fonds renouvelable**

**État des résultats**

pour l'exercice clos au 31 mars 1996

(en milliers de \$)

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Recettes	<u>49 585</u> \$	<u>44 769</u> \$
Traitement et indemnités aux employés	27 191	23 565
Services professionnels	3 373	2 692
Logement	2 605	2 159
Amortissement	1 247	251
Renseignements	1 051	575
Matériels et fournitures	828	666
Communications	489	506
Réparations et approvisionnement	399	116
Voyages	340	213
Fret, courrier	244	232
Formation	233	167
Location	<u>192</u>	<u>102</u>
	<u>31 192</u>	<u>31 244</u>
Profit net	<u>11 393</u> \$	<u>13 525</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office de la propriété intellectuelle du Canada

**Fonds renouvelable**

**État de l'excédent (déficit) d'exploitation accumulée**

pour l'exercice clos au 31 mars 1996

(en milliers de \$)

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Solde au début de l'exercice (note 3)	4 077 \$	(9 448) \$
Profit net pour l'exercice	<u>11 393</u>	<u>13 525</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 470</u> \$	<u>4 077</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.







Office de la propriété intellectuelle du Canada

**Fonds renouvelable**  
**État de l'évolution de la situation financière**  
 pour l'exercice clos au 31 mars 1996

(en milliers de \$)

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Activités de fonctionnement		
Profit net	11 393 \$	13 525 \$
Plus : Amortissement	<u>1 247</u>	<u>251</u>
	<u>12 640</u>	<u>13 776</u>
 Variation du fonds de roulement (note 6)	 <u>(4 978)</u>	 <u>12 406</u>
 Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Recettes non facturées	(1 034)	(25)
Indemnités de cessation d'emploi	475	238
Recettes différées	<u>786</u>	<u>(107)</u>
	<u>227</u>	<u>106</u>
 Ressources financières nettes issues des activités de fonctionnement	 <u>7 889</u>	 <u>26 288</u>
 Activités d'investissement		
Immobilisations		
Achetées	(13 583)	(7 850)
Fournies	<u>(3 915)</u>	<u>(27 491)</u>
Ressources financières nettes employées pour les activités d'investissement	<u>(17 498)</u>	<u>(35 341)</u>
 Activités du capital d'apport		
Immobilisations fournies	<u>3 915</u>	<u>27 491</u>
 Ressources financières nettes fournies et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	 (5 694)	 18 438
 Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	 <u>18 438</u>	 <u>0</u>
 Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 3)	 <u>12 744</u> \$	 <u>18 438</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes annexées aux états financiers

### 1. Objectif et autorisation

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, l'OPIC acquiert des renseignements sur la propriété intellectuelle et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour susciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds renouvelable de l'OPIC fut établi le 1<sup>er</sup> avril 1994. L'autorité à dépenser à même des sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 25 000 000 \$. Le Parlement a accordé à l'OPIC l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. L'OPIC peut retenir les surplus pour le Fonds renouvelable afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

### 2. Conventions comptables importantes

#### Constatation des recettes

Les recettes sont calculées en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Dans d'autres cas, les recettes sont reconnues lors de la réception de la demande. Les droits sont prescrits par de multiples décrets en conseil.

#### Immobilisations et amortissement

Les immobilisations virées au Fonds renouvelable lors de leurs établissements sont considérées aux coûts de l'État moins l'amortissement cumulé, et les immobilisations acquises suivant la mise en place du Fonds renouvelable sont considérées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant durant le mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leur durée utile estimative, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Ameublement	15 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	terme du bail, commençant en 1995-1996
Systèmes en développement	durée utile estimative, commençant en 1996-1997

#### Indemnités de cessation d'emploi et de congés des employés

Les employés de l'OPIC ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et les conditions d'emploi. Les indemnités gagnées précédant l'embauche des employés à l'OPIC opérant un Fonds renouvelable représentent une obligation du Conseil du Trésor et n'ont donc pas été considérées dans les comptes. Au 31 mars 1996, l'obligation du Conseil du Trésor pour les employés de l'OPIC est de 5,5 millions de \$. L'exigibilité pour les indemnités gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC opérant un Fonds renouvelable est considérée dans les comptes comme indemnités à payer aux employés.

Les congés à payer de 1,1 million de \$ dus aux employés au 1<sup>er</sup> avril 1994, seront financés par le Conseil du Trésor. Ce montant est inclus au compte débiteur. Après le 1<sup>er</sup> avril 1994, les congés à payer au moment où les employés se joignent à l'OPIC opérant un Fonds renouvelable est payable au Fonds renouvelable de l'OPIC par le ministère d'où vient l'employé. L'exigibilité pour les indemnités gagnées après que les employés se joignent à l'OPIC opérant un Fonds renouvelable est considérée dans les comptes comme indemnités acquises par les employés.

#### Régime de pension

Les employés de l'OPIC sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le Gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par l'OPIC sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service actuel. Ces contributions représentent les obligations totales de pension de l'OPIC et sont débitées aux opérations sur une base courante. L'OPIC n'est pas tenu dans le cadre de la Loi actuelle de verser des contributions pour pallier aux insuffisances du compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.





### 3. Avoir du Canada (en milliers de \$)

L'Avoir du Canada consiste de :	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable	(12 744) \$	(18 438) \$
Capital d'apport	63 848	59 933
Surplus accumulé	<u>15 470</u>	<u>4 077</u>
	<u>66 574</u> \$	<u>45 572</u> \$

#### Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds renouvelable.

#### Capital d'apport (en milliers de \$)

Les coûts cumulés de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource contribués au 31 mars 1996 furent de 63 848 \$. Les coûts sont comme suit :

Au 1 <sup>er</sup> avril 1994	32 442 \$
1995	27 491
1996	<u>3 915</u>
	<u>63 848</u> \$

Ces coûts ont été inscrits comme une immobilisation (note 4) et un capital d'apport. C'est l'intention de l'OPIIC d'amortir le capital d'apport au surplus/(déficit) accumulé lorsque le projet sera opérationnel.

#### Surplus accumulé

Au 1<sup>er</sup> avril 1994 l'État a établi le Fonds en virant à ce moment les actifs et les recettes différées au Fonds à leurs valeurs comptables :

Immobilisations	823 \$
Systèmes en développement	939
Recettes non facturées	6 888
Recettes différées	<u>(18 098)</u>
Solde au début du Fonds	<u>(9 448)</u> \$

### 4. Immobilisations et amortissement cumulé (en milliers de \$)

	Coût au 31/3/95	Acquisitions	Coût au 31/3/96	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	3 654 \$	517 \$	4 171 \$	731 \$	3 440 \$
Logiciels	163	120	283	88	195
Matériel	1 275	1 712	2 987	645	2 342
Équipement	41	14	55	10	45
Ameublement	100	1 362	1 462	24	1 438
Systèmes en développement					
TechSource	62 276	12 714	74 990		74 990
INTREPID	2 036	798	2 834		2 834
Autre	<u>        </u>	<u>261</u>	<u>261</u>	<u>        </u>	<u>261</u>
Total	<u>69 545</u> \$	<u>17 498</u> \$	<u>87 043</u> \$	<u>1 498</u> \$	<u>85 545</u> \$

Un montant de 63 848 000 \$ provenant du solde des systèmes en développement est relié à une affectation de fonds du ministère pour le projet d'automatisation TechSource. Ce montant est comptabilisé à titre de capital d'apport.

## 5. Obligations contractuelles (en milliers de \$)

### TechSource

L'OPIC a paraphé un engagement contractuel avec IBM Canada pour produire un système clé en main pour automatiser les opérations des brevets. L'engagement contractuel prend fin en 1996-1997. Les fonds engagés pour 1996-1997 sont comme suit :

Contrat principal	5 338 \$
Entretien continu des ordinateurs	<u>3 728</u>
	<u>9 066 \$</u>

### Bail

L'OPIC loue ses locaux sous un bail de fonctionnement. Les paiements futurs de location sont comme suits :

1997	3 026 \$
1998	2 833
1999	2 754
2000	2 754

## 6. Changements au fonds de roulement (en milliers de \$)

Les composantes des changements au fonds de roulement comprennent :

	1996	1995
Petite caisse	- \$	(2) \$
Comptes débiteurs	(32)	(2 748)
Recettes non facturées	987	941
Charges payées d'avance	(21)	-
Comptes de dépôt	116	86
Comptes créditeurs	(5 878)	12 828
Recettes différées	<u>(150)</u>	<u>1 301</u>
	<u>(4 978) \$</u>	<u>12 406 \$</u>

## 7. Opérations entre apparentés

L'OPIC est apparenté à titre de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. Les paiements reliés au logement et aux services de contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

## 8. Assurance

L'OPIC n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

## 9. Éventualités

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités payables en congés de maladie au cours des prochaines années ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours comme il se présente.

## 10. Impôts

L'OPIC n'a pas à payer d'impôts sur le revenu.

